

PRÉSENTATION DES SITES

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	MOYENS DE PRÉVENTION	RISQUES
SARA	Raffinerie de pétrole et producteur d'énergie fossile et renouvelable (GPL, carburants, carburants avion, gazoles et fiouls lourds). Livraison par pipeline et bateaux. Livraison par camions-citerne.	<ul style="list-style-type: none"> Moyen de lutte incendie. Système d'arrêt d'urgence et de dépressurisation. Protection contre la pollution (barrages fixes, moyens de lutte antipollution). Moyens de détection d'hydrocarbures liquides, gaz et incendie/flamme. Mesures de sécurité déportées en salle de contrôle. Équipements et installations aux normes ATEX (anti-explosion). Entretien et inspection des équipements. Personnels formés à la gestion de crise. Procédures et plans d'urgence. 	
ANTILLES GAZ	Remplissage GPL conditionné et vrac. Contrôles périodiques des bouteilles de GPL.	<ul style="list-style-type: none"> Équippers de première intervention. Personnel formé à la gestion de crise. Société de gardiennage par vidéosurveillance H24 Couronnes fixes d'arrosage à démarrage automatique sur les postes de chargement GPL, bouteilles et camions citernes. Réseau incendie maillé. Lance monitor, robinet Incendie Armé (RIA), poteaux incendie. Extincteurs. Moyens de détection feux et gaz assurant la mise en sécurité du site en mode automatique. 	

CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

DÉBUT D'ALERTE

- Enfermez vous tout de suite.
- Fermez tout.
- Coupez le gaz et arrêtez la climatisation.
- Écouter les médias, vous serez tenus informés des conduites à tenir.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne téléphonez qu'en cas de difficulté.
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle.

FIN D'ALERTE

- La fin de l'alerte sera donnée par la sirène : Un son continu de 30 secondes.



INFORMATION DES POPULATIONS : Plan Particulier d'Intervention (PPI)

SARA ET ANTILLES GAZ Les bons réflexes en cas d'alerte industrielle



Reproduction interdite - Communication et conseil en prévention - www.graphite-prevention.fr



ANTILLES GAZ



POURQUOI RECEVEZ-VOUS CETTE BROCHURE ?

Vous résidez, travaillez (chefs d'entreprises, salariés) ou êtes usagers de la zone industrielle et commerciale de Californie et de la Jambette.



Dans le cadre de la démarche de prévention des risques, SARA et Antilles gaz souhaitent vous informer :

- de la présence d'établissements à risques (SEVESO),
- des risques technologiques issus des activités industrielles,
- des mesures de sécurité prises pour réduire ces risques,
- des consignes de sécurité à appliquer en cas d'alerte.

LES RISQUES IDENTIFIÉS

Plusieurs types d'évènements de gravité différentes peuvent survenir sur un site industriel.

Chaque type d'évènement doit entraîner des réactions appropriées.

- **INCIDENT** : L'établissement concerné intervient seul.
- **ACCIDENT** : L'établissement concerné déploie son Plan d'Opération Interne (POI) et fait appel au STIS, si nécessaire. Le POI définit l'organisation des secours et de l'intervention en cas d'accident à l'intérieur du site.
- **ACCIDENT MAJEUR** : Dépasse les limites de l'établissement concerné. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est déclenché par le Préfet qui assure la direction et coordonne avec l'appui du service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) Mairie du Lamentin, Mairie de fort de France, l'ensemble des moyens : sapeurs pompiers, SAMU, gendarmerie, police, DEAL. Le PPI est déclenché lors d'accident très grave, avec des conséquences à l'extérieur du site.

QUELS SONT LES EFFETS ASSOCIÉS À NOS RISQUES ?



1 LES EFFETS THERMIQUES

- Incendie pouvant être à l'origine de brûlures au 1er, 2e et 3e degré. (Incendie, Feu de nappe, Jet enflammé...).



2 LES EFFETS DE SURPRESSION

- Inflammation d'un nuage de gaz ou explosion d'un réservoir pouvant être à l'origine de brûlures ou de blessures par projection d'éclats. (Explosion).



3 LES EFFETS TOXIQUES

- Dispersion d'une substance toxique pouvant être à l'origine de nausées, d'intoxication ou d'irritation des voies respiratoires. (Dispersion toxique).



CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Si vous entendez la sirène :

3 fois (1 minute 41 secondes)
séparées par **5 secondes**.

IL FAUT RÉAGIR IMMÉDIATEMENT

Le signal d'alerte indique à la population qu'elle doit instantanément se mettre à l'abri et rester à l'écoute de la radio.

SIGNAL D'ESSAI

Tous les 1^{er} mercredis du mois



1min 41s (son modulé)

SIGNAL D'ALERTE



3X 1min 41s (son modulé)

FIN D'ALERTE



30s (son continu)